



16ème législature

Question N° : 6337	De M. Marcellin Nadeau (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Martinique)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Manque de pharmaciens aux Antilles	Analyse > Manque de pharmaciens aux Antilles.
Question publiée au JO le : 14/03/2023 Réponse publiée au JO le : 12/12/2023 page : 11260 Date de changement d'attribution : 21/07/2023		

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur le concours actuel PASS/LAS organisé dans l'académie des Antilles qui réserve cinq places en 2e année de pharmacie pour la Martinique et la Guadeloupe. Cette deuxième année est effectuée à Toulouse et à Bordeaux par cinq jeunes lauréats issus des Antilles. Or, pour assurer le simple renouvellement lors des départs en retraites, le compte n'y est évidemment pas et il n'est pas étonnant que de plus en plus de pharmaciens de l'Hexagone rachètent les pharmacies outre-mer. Il lui demande en conséquence ce qu'il compte faire pour favoriser le remplacement des pharmacies antillaises par des jeunes antillais issus des formations qualifiantes mises en place.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage le besoin d'augmenter le nombre d'étudiants formés aux Antilles, dans l'ensemble des formations pharmaceutiques. En 2019-2020, dernière année de mise en œuvre du numerus clausus, 3 265 places ont été ouvertes en pharmacie, dont 137 spécifiquement pour les Antilles. En 2021-2022, 3 566 places ont été ouvertes en pharmacie. Au total, pour les objectifs nationaux pluriannuels 2021-2025, un objectif cible de 17 065 pharmaciens à former a été défini, contre 15 946 pour la période quinquennale précédente, soit une hausse de 13 % des places ouvertes. Pour les Antilles-Guyane, un objectif cible de 55 pharmaciens à former a été défini pour cette même période, contre 25 pour la période quinquennale précédente, soit une hausse de 120 % des places ouvertes. Face à l'augmentation des places vacantes en pharmacie, le Gouvernement a engagé avec la conférence nationale des doyens de pharmacie et l'association nationale des étudiants en pharmacie de France des travaux dès l'été 2022, donnant lieu à un plan d'actions concrètes mis en œuvre pour la rentrée universitaire 2023.